

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 312

présenté par

Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Reda, M. Carrez et M. Schellenberger

**ARTICLE 20****ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Écologie	20 000 000	0
Compétitivité	0	20 000 000
Cohésion	0	0
<b>TOTAUX</b>	20 000 000	20 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les agriculteurs font face, de plus en plus fréquemment, à des aléas climatiques sous forme d'épisodes de gel, de sécheresse, etc. et ont besoin pour y faire face de s'équiper avec des outils de protection spécifiques, comme des filets anti-grêle, etc.

C'est pourquoi cet amendement de crédit vise à renforcer l'effort budgétaire de 20 millions d'euros pour accompagner les agriculteurs qui souhaitent investir dans des équipements de protection contre

les aléas climatiques. Il convient de leur permettre de réduire le reste à charge lorsqu'ils s'équipent. Il retranche 20 millions d'euros du programme compétitivité pour l'ajouter au programme écologie.

Le présent amendement vise à majorer les crédits de paiement et les autorisations d'engagement de l'action 5 du programme 362 de 20 millions d'euros.

Cette mesure est gagée par la diminution à due concurrence des crédits du programme 363 (20 millions d'euros au titre de l'action 4).